# CERTIPHYTO V2 « DÉCIDEUR EN EXPLOITATION AGRICOLE » EXPLOITANT RENOUVELLEMENT

*Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2, d'une durée de validité de 5 ans.*

*Plusieurs voies de renouvellement du certificat sont possibles, dont celle de la formation. Le certificat peut être renouvelé :*

*- Suite à une formation,*

*- Suite à la réussite d'un test de connaissances. Il peut en cas de non-validation suivre la formation prévue au 1er alinéa.*

## OBJECTIF DE FORMATION

### MODULE SANTÉ

Pouvoir évaluer ses marges de progrès dans la prévention des risques sur la santé de l'applicateur phyto

### MODULE RÈGLEMENTATION

Evaluer ses connaissances en matière de réglementation.
Etudier les nouvelles règles parues depuis la précédente formation certiphyto.

### MODULE RÉDUCTION D'USAGE – MÉTHODES ALTERNTIVES

Connaître et Maitriser les techniques récentes de réduction d'usages des produits phytosanitaires et les méthodes alternatives existantes

## CONTENU DE LA FORMATION

Module Santé
Évaluer ses marges de progrès dans la prévention des risques sur la santé de l'applicateur phyto. Présentation et échanges sur les pratiques actuelles de l'agriculteur suite au 1er certiphyto avec un atelier photo langage.
Activité de reconnaissance des pictogrammes de danger avec association de phases de risques (Voir fiche APCA)

Module règlementaire
Évaluer les connaissances en matière de réglementation
Approfondir les points particuliers et les thématiques moins maitrisés par les participants. Étudier les nouvelles règles parues depuis la précédente formation certiphyto. Expertise par le groupe d'exemples présentés sur les différents supports (vidéos, photos, schémas) avec des phrases de rappels et des compléments d'information par l'intervenant.

Module réduction d'usage et méthodes alternatives
Présenter les techniques récentes de réduction d'usage des produits phytosanitaires et faire le point sur les méthodes alternatives existantes.
Présentation et échange sur les résultats du Plan Ecophyto.
Recueil des pistes (techniques de recherches ou sociétales) selon les stagiaires à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**Méthodes pédagogiques**
Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.
**Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction**
Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

## DATES ET HORAIRES

Session 1 : mardi 31 mars 2026 de 9H à 17H **COMPLET**
Session 2 : mardi 21 avril 2026 de 9H à 17H **COMPLET**
Session 3 : mardi 19 mai 2026 de 9H à 17H **COMPLET**
Session 4 : jeudi 11 juin 2026 de 9H à 17H

**SOIT 7 H DE FORMATION**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

**Public** : Agriculteurs ayant leur certiphyto qui arrive à échéance

**Prérequis** : Posséder un certiphyto en cours de validité arrivant à expiration dans les 12 prochains mois

## LIEU ET RESTAURATION

**Lieu :** Maison des agriculteurs de VESOUL

**Repas** : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

## INTERVENANTS

Céline BELUCHE ou Stéphane AUBERT, le matin et Emeric COURBET ou Jérôme TSCHENN, l'après-midi.
Conseillers en agronomie et environnement de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

## RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

**Responsable** : Émeline BONTEMPS

Inscription jusqu'au **11 mars 2026** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

## PRIX

**Pour les contributeurs VIVEA**
Prise en charge intégrale par le fond de formation VIVEA

**Pour les non-contributeurs**
140 euros

## HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38